

tous les usages et règles du département et commettre une grave injustice envers les acquéreurs de ces lots, qui tous sont des résidents du comté de Compton, ayant intention de s'établir sur ces terres et qui ne l'ont pu jusqu'à ce jour.

Ces personnes sont d'origine anglaise, ils possèdent tous ensemble à peu près huit lots, de cent acres chacun. Messieurs de la *Gazette*, cela vous regarde, voilà l'iniquité commise par le commissaire des Terres, il n'a point dépossédé ces gens, que vous devez défendre ! Aussi seront-ils heureux de vous reconnaître comme leurs zélés protecteurs.

Qu'aurais-je dit si l'on out arraché sans pitié à ces colons des terrains acquis depuis à peine deux ans et cela pour les réserver à des Zouaves Pontificaux sans donner à vos compatriotes le temps nécessaire de faire les défrichements exigés par la loi.

Ce n'est pas tout, vous demandez avec le ton du commandement que l'on annule la vente de toutes les terres qui sont restées entre les mains des spéculateurs ; or c'est exactement ce qui se fait sur une vaste échelle depuis près de deux ans et demi, mais pour opérer ces annulations, avec connaissance de cause, il faut quelques ménagements et certaines informations qui ne sont pas toujours sous la main. Toutefois je puis encore vous assurer que depuis le 1er juillet 1869 jusqu'au 1er novembre 1871, 216,000 acres de ces terres sont rentrées à la Couronne par les moyens que vous demandez de mettre en pratique ; et pour aider à former les réserves nécessaires à ces mêmes sociétés opérant dans le comté de Compton plus de 10,000 acres sur lesquels il avait été payé dans bien des cas près des trois quarts du prix d'achat et quelquefois le prix entier, ont été remis de nouveau en disponibilité et réservés à ces associations. Mais les faits, l'on feint de les ignorer lorsqu'on est de mauvaise foi dans ses attaques.

Mais si cela ne suffit pas, messieurs de la *Minerve* et de la *Gazette*, si vous tenez à ce que le département annule indistinctement, sans trêve ni merci, que l'on dépossède sans hésitation aucune, que l'on agite dans les Cantons de l'Est le brandon de la discorde entre les deux nationalités, la chose est facile, il ne s'agit que de se mettre au niveau du zèle de certaines personnes, et je vous promets des choses bien regrettables et cela avant longtemps.

Cependant il nous reste encore à constater que c'est le plus grand ; parce que celui-là du moins il existe ; toutefois n'aurait-on pas un peu magnifié son importance, c'est ce que nous allons voir. Le canton de Marston étant perdu à ce qu'il paraît, pour les sociétés de Montréal, restait celui de Ditchfield, mais là aussi se rencontre une barrière infranchissable ; tous les terrains qui le composent sont aussi la proie d'éhontés spéculateurs.

Ainsi le veut la *Minerve* ; malgré cette opinion, je me permettrai d'observer que presque tout ce canton est maintenant disponible, à l'exception toutefois de la partie réservée aux sociétés de colonisation de Montréal ouest et St. Hyacinthe No. 2. Mais il reste dix lots sous-patentés, sans que les acquéreurs aient rempli les conditions de la loi, et voilà le seul point difficile.

Ce fait est, malheureux, je l'avoue, mais si l'on eût voulu consulter les livres du département, l'on eût pu constater que ces patentes ont été obtenues à l'époque de l'inauguration de la confédération, près de deux ans avant la mise en opération du présent acte qui régit la vente et l'administration des terres publiques, et il faudrait être saturé de mauvaise volonté pour faire reposer l'odieux de cet acte sur le chef actuel du département des terres et sur la présente organisation.

L'agent de la division Saint-François après avoir été à plusieurs reprises très fortement censuré pour avoir recommandé l'émission de ces titres, a toujours donné comme excuse, qu'il avait été lui-même trompé par de faux renseignements.

La chose est possible, car alors l'agent n'était pas tenu de visiter lui-même les lieux avant de donner son certificat de conditions remplies. Aujourd'hui ces erreurs ne peuvent plus se renouveler, et cependant malgré la conviction qu'ils en ont, un journal bien posé et ses amis, se servent de ces moyens afin de faire croire qu'ils ont été maltraités.

Messieurs de la *Minerve* et des sociétés de colonisation de la ville de Montréal, c'est bien ici le cas de vous adresser le vieux proverbe : « Ciel protégez-moi de mes amis, il me sera toujours aisé de me garantir de mes ennemis. »

En terminant, je m'adresse encore une fois à la *Minerve*, et à ses instigateurs ; vous vous plaignez du manque de terrain disponible pour les besoins des sociétés de colonisation, et je constate qu'il y a plus de 90,000 acres de terre leur sont réservés dans le seul comté de Compton, que l'agence de Saint-François vous en offre 300,000, celle d'Arthabaska 200,000, et de plus, est-ce que les cantons de l'Est forment tout le pays ?

Que n'entendez-vous vos opérations dans les comtés d'Ottawa et d'Argenteuil, qui vous en empêchent ?

Sont-ce parce qu'il vous manque huit lots dans Marston, et treize lots sur toute la superficie de Ditchfield que l'œuvre des sociétés de colonisation peut manquer ? mais c'est simplement absurde que prétendre faire croire de pareils avançes.

À la *Gazette*, qui semble voir les spéculateurs particulièrement favorisés, je dirai : depuis deux ans et demi à peine, près de 230,000 acres de ces ter-

res auxquelles vous faites allusion, sont retombés dans le domaine public, c'est-à-dire, près de trois fois autant qu'il en est revenu à la Couronne pendant les cinq années qui ont précédé immédiatement le 1er juillet 1869 ; les cancellations de vente, partout où elles seront nécessaires, se feront sans entraves dans les mêmes proportions, d'ici à quelques temps du moins ; mais d'un autre côté, vouloir aller plus vite encore, c'est demander l'impossible ou s'exposer à commettre de véritables et nombreuses injustices.

Enfin, en résumant en deux mots le fonds de la question, je me permettrai de donner deux avis : à la *Minerve*, moins de zèle ; à la *Gazette* de Montréal, un peu moins de mauvaise volonté.

Pardonnez, M. le Rédacteur, à la longueur de cette communication, et croyez-moi.

Votre tout dévoué serviteur,
D. T. C.

P. S. — Depuis que cette communication est terminée, j'ai pu constater en lisant les derniers articles du *Nouvel Mouvement* touchant l'administration des Terres de la Couronne, jusqu'où le faux zèle et la malveillance pouvaient entraîner. Il ne me seyait pas nécessaire d'ajouter une seule ligne à ce que j'ai déjà écrit, car l'on y trouve la réfutation complète de cette dernière attaque, plus injuste et plus fautive dans ses conclusions que toutes celles qui l'ont précédée. Cependant, je ne puis m'empêcher de défier la *Minerve*, la *Gazette* de Montréal et le *Nouvel Monde* de citer un seul cas où le département des terres, depuis la confédération, ait contenance l'accaparement des terres publiques, car il n'y a pas un homme dans la province de Québec qui ait plus combattu cet abus que l'Hon. J. O. Beaubien, et pas un qui ait fait plus que lui pour l'abattre.
D. T. C.

Une tempête a eu lieu sur le continent Européen. A Londres les cheminées ont été abattues, et des parties basses de la ville inondées. Les bâtiments du parlement ont souffert.

La transmission des télégrammes a dû être suspendue à cause de cette tempête.

Le choléra a disparu de Constantinople.

La compagnie d'assurance de New-York a été déclarée en banqueroute ; le receveur a pris la fuite.

Il y a eu à Brooklyn, dans le courant de la semaine, cent cas de petite vérole.

La neige continue toujours à interrompre la circulation des trains sur la ligne du chemin de fer du Pacifique. À l'Ouest le temps est froid et il tombe de la neige que fait tourbillonner un vent violent.

Des bandes de voleurs se montrent partout, et journellement des vols audacieux sont commis à Toronto.